

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 07 juillet (07/07/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 01 juillet, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ), M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur le Maire), **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Monsieur Luc PORTES), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), M. DUPARC Robert (représenté par Madame Marie CAVALIE) M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame CAZORLA est nommée secrétaire de séance.

10 – 07 juillet 2022

10. OPAH-RU 2019/2024 - Attribution d'une subvention communale à un propriétaire bailleur, M. EL BAITAR Mohamed – Actions d'accompagnement ville : opération façade

Rapporteur : Monsieur Le MAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

Vu le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration,

Vu la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- À signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- À effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

Vu la délibération du 05 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH-RU par un opérateur extérieur,

Vu la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions en date du 03/09/2021 du service territorial de l'architecture et du patrimoine (S.D.A.P.),

Vu le permis de construire n° PC8211221C0045 du 01/10/2021 autorisant M. EL BAITAR Mohamed à rénover le bâtiment lui appartenant 6, rue de la République à MOISSAC avec pour projet de créer six (6) logements pour la location (pour information : boutique « ORANGE » au rez de chaussée),

Vu la demande de subvention en date du 10/02/2022 de Monsieur EL BAITAR Mohamed, propriétaire bailleur du bien immobilier sis 6, rue de la République à MOISSAC (périmètre renforcé - QPV centre-ville),

Considérant que Monsieur EL BAITAR Mohamed, remplit les conditions pour bénéficier les aides allouées dans le cadre de l'OPAH-RU,

Considérant, en effet, que Monsieur EL BAITAR Mohamed met en œuvre des travaux de ravalement de façades et de remplacement de six fenêtres en menuiserie bois, dans le périmètre défini par la convention OPAH-RU. Conformément au cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville, le montant de la subvention de la Commune est de 40 % du montant total des travaux HT subventionnables plafonné à 3000 € pour les travaux de ravalement des façades et à 2000 € pour le remplacement des menuiseries,

Travaux 6, rue de la République à MOISSAC	Montant HT travaux subventionnables	Montant subventions de la Commune
Ravalement façades (visibles de la rue)	7 700 €	3 000 € <i>(montant plafonné)</i>
Remplacement de six (6) fenêtres en menuiserie bois	5 222 €	2 000 € <i>(montant plafonné)</i>
Montant total subvention ville de MOISSAC.....		5 000 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE de verser à Monsieur EL BAITAR Mohamed une subvention totale de **5 000 €** conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH-RU,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 11 juillet 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ